

Au sommaire

- 4 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Copropriété. Registre national d'immatriculation des copropriétés : renforcement des données à déclarer
Urbanisme / Construction. Constructions irrégulières : délai d'action de l'autorité compétente
- 7 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**
Conflit de juridictions. Contrôle de gestion des comptes des majeurs protégés lorsqu'ils résident à l'étranger
- 8 ENTREPRISE**
Sauvegarde et redressement judiciaire. Engagement pris par le cessionnaire de payer les mensualités à échoir après arrêté du plan de cession de l'emprunteur
- 9 FAMILLE - PATRIMOINE**
Successions / Libéralités. Légitimité des droits successoraux légaux de l'époux survivant sur les biens propres du prédécédé
Droit funéraire. Personne la plus qualifiée pour décider des funérailles en l'absence de dispositions à cause de mort
- 11 FISCAL**
Enregistrement. Mise à jour de la doctrine fiscale concernant l'exonération de DMTG des biens ruraux loués à long terme

À LA Une

Sociétés par actions simplifiées : portée des actes extrastatutaires

La société par actions simplifiée (SAS) est la forme commerciale la plus courante en France. Elle est présentée comme offrant une grande flexibilité ce qui en fait un choix populaire parmi les entrepreneurs. La direction de la société est, ainsi, fixée librement par les associés dans les statuts. Deux arrêts publiés de la Cour de cassation du 9 juillet 2025, relatifs à la révocation *ad nutum* et sans indemnité du dirigeant social, rappellent et précisent les effets d'actes extrastatutaires dérogeant aux statuts ou complémentaires. > **LIRE P. 1**